



Comité syndical – Procès-Verbaux

21 JUIN 2018

PV du comité du 21 juin 2018

Nombre de membres

Composant le Comité : 17 titulaires et 17 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 30 Mars 2018, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 10 Avril 2018 à 12h00 sous la présidence de M. PAILLARD Didier,

Secrétaire : Madame TENDRON-FAYT Murielle

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur PAILLARD Didier, Président de séance,
Monsieur POUX Gilles,
Monsieur BOURGAIN Michel,
Monsieur LESCURIER Eric,
Monsieur MORIN Francis,
Monsieur LONGIN Sébastien,
Monsieur TRIGORY Christian

- Membres suppléants :

Monsieur HENIQUE Gilles, représentant Monsieur RUSSIER Laurent
Monsieur CRETAZ Philippe, représentant Monsieur NIVET François

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur RIBAY Michel, Madame SOULAS Fabienne, Madame LARONDE Fatima,
Monsieur HAFSI Mohamed, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur LE NAOUR Philippe,
Monsieur CARRE Dominique, Monsieur GUILLARD Pierre, Monsieur RUSSIER Laurent,
Monsieur NIVET François

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur POUX Gilles est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- approuve le PV du Comité du 10 avril 2018 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

Délibération n°1a sur le Budget Supplémentaire 2018 au Budget Principal

LE COMITE, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice antérieur comme suit :

- 3 903 269.31 € : Résultat de fonctionnement reporté (R002).
- 629 972.64 € : affectation en réserves d'investissement (R0168).

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2018 au Budget principal, selon le document joint à la présente délibération, faisant apparaître les totaux suivants par section, après reprise des restes à réaliser et des résultats 2017, et après inscription de nouveaux crédits pour 2018 :

Recettes de la section d'investissement	3 645 339.00
Dépenses de la section d'investissement	3 645 339.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	0

Recettes de la section d'exploitation	3 903 269.31
Dépenses de de la section d'exploitation	270 000.00
Solde d'exécution de la section d'exploitation	+3 633 269.31

Délibération n°1b sur la reprise des résultats 2017 et au Budget Supplémentaire 2018 au Budget Annexe « Réseau Saint-Denis »

LE COMITE, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

- 348 108.53 € : Résultat de fonctionnement reporté (R002).

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2018 – Budget annexe « Réseau Saint-Denis » avec reprise des résultats antérieurs :

Recettes de la section d'investissement	40 000.00
---	-----------

Dépenses de la section d'investissement	40 000.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	0

Recettes de la section d'exploitation	348 108.53
Dépenses de de la section d'exploitation	90 000.00
Solde d'exécution de la section d'exploitation	+ 258 108.53

Délibération n°1c sur la reprise des résultats 2017 et au Budget Supplémentaire 2018 au Budget Annexe « Pôle Administratif »

LE COMITE, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

- (-) 149 494.44 € : report du solde d'exécution déficitaire d'investissement (D001).
- (-) 117 945.04 € : résultat de fonctionnement reporté (D002)

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2018 – Budget annexe « Pôle Administratif » intégrant les résultats de l'exercice antérieur.

Délibération n°1d sur la reprise des résultats 2017 et au Budget Supplémentaire 2018 au Budget Annexe « Abonnés La Courneuve »

LE COMITE, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

- (-) 25 066.97 : résultat de fonctionnement reporté (D002).

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2018 – Budget annexe « Abonnés La Courneuve » intégrant les résultats de l'exercice antérieur.

Délibération n°2 pour l'approbation d'un avenant n° 3 au marché de délégation de service public de production et de distribution de chaleur conclu avec la société Plaine Commune Energie

LE COMITE, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) de production et de distribution de chaleur conclu avec la société Plaine Commune Energie ayant pour objet :

- D'étendre le périmètre de service par l'extension de la DSP à l'exploitation des ouvrages créés pour l'alimentation en chaleur du centre-ville d'Aubervilliers et des ZAC Port Chemin Vert et Fort d'Aubervilliers avec réalisation d'une géothermie profonde au Dogger implantée sur le site du Fort de l'Est à Saint-Denis
- De définir les rôles respectifs :
 - du SMIREC en tant que maître d'ouvrage des investissements (hors sous-stations)
 - du délégataire en tant que maître d'ouvrage des sous-stations, et exploitant des ouvrages du SMIREC dès prononciation de la réception
- De revoir la structure tarifaire de la façon suivante :
 - Baisse du R1 liée à la modification du mix énergétique

- Répartition du terme R3 lié aux subventions déjà acquises du Fonds Chaleur à l'ensemble des abonnés)
 - Application d'un nouveau terme R2 red lié au remboursement de la charge d'emprunt pour le financement des ouvrages par le SMIREC
 - Ajustement du R2 avec surcote pour les abonnés d'Aubervilliers liée à la réalisation d'un ouvrage spécifique pour ces abonnés, R'2 red
- De prévoir la participation du délégataire à la mise en place d'un fonds de solidarité de chauffage urbain.

Au regard des modifications introduites par le présent avenant, le Règlement de Service et la Police d'Abonnement sont mis à jour.

Autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public de production et de distribution de chaleur conclu avec la société Plaine Commune Energie, ainsi que tout acte y afférent.